

Avis n° 2006 –0142 du 26 septembre 2006

LCH.Clearnet SA publie ci-après les paramètres pour le Fonds de Garantie de la Compensation pour les Transactions exécutées ou appariées sur les Systèmes Reconnus par LCH.Clearnet SA et les Transactions exécutées sur le Marché Réglementé MTS Italie, conformément à l'article 19 de l'Instruction V.6-1. **Ce document annule et remplace l'Avis n° 2005 -0078 du 24 mai 2005 et les modifications signalées en gras seront applicables sur les positions du jeudi 28 septembre 2006 au soir.**

**PARAMETRES POUR LE FONDS DE GARANTIE DE LA COMPENSATION POUR LES
TRANSACTIONS EXECUTEES OU APPARIEES SUR LES SYSTEMES RECONNUS PAR
LCH.CLEARNET SA ET LES TRANSACTIONS EXECUTEES SUR LE MARCHE REGLEMENTE
MTS ITALIE**

Cet Avis a pour objectif de :

- Fournir les paramètres pour le calcul des risques non couverts pour les Transactions sur les Systèmes Reconnus par LCH.Clearnet SA et le Marché Réglementé MTS Italie;
- Fournir les horaires d'appel de contribution.

1. Paramètres utilisés pour le calcul des stress tests

Les stress-tests sont effectués par Adhérent Compensateur, selon la méthode édictée dans l'Instruction V.3-3 relative aux Couvertures des Transactions exécutées ou appariées sur les Systèmes Reconnus par LCH.Clearnet SA et sur le marché réglementé MTS Italie. Pour ces stress-tests, les paramètres utilisés pour chaque classe de durée sont définis en gras dans le tableau suivant :

Classes	Duration	Unité	Limite supérieure Sensibilité	% stress-risk
I	(0-1]	Mois	0.083	0.06%
II	(1-3]	Mois	0.25	0.15%
III	(3-9]	Mois	0.75	0.50%
IV	(0,75-1,5]	Année	1.5	0.60%
V	(1,5-2,5]	Année	2.5	1.20%
VI	(2,5-3,5]	Année	3.75	2.00%
VII	(3,5-5]	Année	5.25	2.75%
VIII	(5-6,75]	Année	6.75	3.50%
IX	(6,75-10]	Année	10	4.50%
X	(10-15]	Année	15	6.00%
XI	(15-30]	Année	30	12.00%
XII	Obligations italiennes indexées sur l'inflation (BTPi)			4.50 %
XIII	(30-50]	Année	50	18.00%

Les Obligations Françaises indexées sur l'inflation (OATi) sont affectées aux classes de durée de I à XI et XIII en fonction de leur durée.

2. Calculs et Horaires des appels de contribution

2.1 Calculs

Les risques non couverts sont calculés quotidiennement, moyennés sur les 60 derniers Jours de Négociation et ajoutés à trois écarts types mais plafonnés au montant du risque non couvert le plus élevé des 60 derniers Jours de Négociation. Si le risque non couvert est négatif, le risque non couvert minimum utilisé pour calculer l'écart type sera égal à zéro.

2.2 *Horaires des appels de contribution*

Les contributions appelées sont calculées une fois à la fin de chaque mois, sur la base du risque non couvert calculé sur les positions des 60 Jours de Négociation précédents, y compris le dernier Jour de Négociation du mois.

Les contributions sont appelées par LCH.CLEARNET SA le matin du cinquième Jour de Compensation de chaque mois.